

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE  
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 19 mars 2015 à 9 h 30 au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

**Sont présents**

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;  
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;  
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Gilles Deguire, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;  
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;  
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la Communauté, M<sup>e</sup> Claude Séguin, assistent à la séance.

---

CE15-062

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LE 16 ET LE 23 FÉVRIER 2015

Il est résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2015 en remplaçant le texte de la résolution numéro CE15-059 par celui-ci :

Il est résolu de donner mandat au directeur général de déposer au Comité exécutif, une analyse de l'incidence d'un éventuel prolongement de l'autoroute 13 entre l'autoroute 640 et l'autoroute 50, sur le développement des activités économiques (industries, commerces, résidentiel et institutionnel) dans son territoire d'influence.

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 février 2015.

---



CE15-063 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE TEMPORAIRE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de M. Richard Bérubé en qualité de conseiller en recherche pour une durée d'un an, du 21 mars 2015 au 20 mars 2016, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, sous réserve de la restructuration du régime de retraite à effectuer en vertu de la Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE15-064 APPEL D'OFFRES CONCERNANT LA RÉALISATION D'IMAGERIE NUMÉRIQUE MULTISPECTRALE AÉROPORTÉE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu d'autoriser un appel d'offres public pour les services d'acquisition d'imagerie numérique multispectrale aéroportée du territoire de la Communauté.

---

CE15-065 RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO RCG 14-029 DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est résolu d'approuver le règlement RCG 14-029 du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin de se conformer au Plan métropolitain d'aménagement et de développement puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus à ce Plan et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---

CE15-066 RÈGLEMENT 146-04 DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

Il est résolu d'approuver le règlement 146-04 de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption modifiant le schéma d'aménagement révisé de troisième génération et visant à inclure des dispositions particulières afin d'encadrer les projets de développement dans les îlots déstructurés sur le territoire de la MRC puisqu'il est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---

CE15-067 RÈGLEMENT 32-14-20 DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Il est résolu d'approuver le règlement 32-14-20 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser l'entreposage extérieur dans les aires d'affectation résidentielle sous certaines conditions puisqu'il est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---



CE15-068

#### RÈGLEMENT MRCL 4.20 DE LA MRC DE LAVAL

Il est résolu d'informer la Municipalité régionale de comté de Laval, à l'égard du règlement MRCL-4.20 modifiant le règlement MRCL-4 modifiant le règlement MRCL-1 révisant le schéma d'aménagement de la MRC de Laval, que :

- le critère 3.2.1 et l'annexe 3 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement n'ont pas fixé de cotes des zones à risque d'inondation de la rivière des Mille-Îles et de la rivière des Prairies en raison des discussions entre la Ville de Laval et le gouvernement du Québec tenues à ce sujet ;
  - le gouvernement doit approuver ce règlement et il peut à cet égard se référer, entre autres, à l'avis du Centre d'expertise hydrique du Québec ;
  - la Communauté ne peut approuver ou désapprouver ce règlement puisque le Plan métropolitain d'aménagement et de développement s'en remet aux discussions avec le gouvernement pour établir les cotes de crues de ces deux rivières et il appartient au gouvernement du Québec de permettre ou non l'entrée en vigueur du règlement.
- 

CE15-069

#### CRITÈRES POUR LES PROJETS TOD

Il est résolu de prendre acte du dossier d'évaluation des projets TOD.

---

CE15-070

#### PROJET TOD DE LA GARE DE MCMASTERVILLE

Il est résolu d'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD, le projet de la Ville de McMasterville pour la planification détaillée de l'aire TOD de la gare McMasterville et d'accorder à cette municipalité une aide financière d'un montant forfaitaire de cent mille dollars (100 000 \$) aux conditions du Programme et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

---

CE15-071

#### NORMES FERROVIAIRES

Il est résolu de prendre acte du rapport présentant les normes d'aménagement relatives aux infrastructures ferroviaires contenues dans les schémas d'aménagement des MRC et agglomérations métropolitaines.

---

CE15-072

#### COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Il est résolu de prendre acte du compte rendu de la rencontre tenue le 26 février 2015 entre les représentants de l'Office national de l'énergie et les membres du conseil de la Communauté.

---



CE15-073

COMITÉ DE VIGILANCE

Il est résolu de prendre acte du rapport concernant les travaux du comité de vigilance sur les projets d'oléoducs.

---

CE15-074

MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu

D'autoriser le paiement de la retenue de 10 % à Montréal International pour l'année 2014, soit un montant de trois cent quarante-deux mille neuf cents dollars (342 900 \$), dans le cadre de la convention avec Montréal International approuvée par la résolution numéro CE14-007 ;

D'approuver une contribution maximale de trois millions trois cent vingt-neuf mille deux cent quatre-vingts dollars (3 329 280 \$) à Montréal International pour l'année 2015 pour l'attraction d'investissements directs à l'étranger selon les conditions de la convention conclue en vertu de la résolution numéro CE14-007.

---

CE15-075

GRAPPE DES TECHNOLOGIES PROPRES

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2014 de Écotech Québec et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de quinze mille cinq cents dollars (15 500 \$), dans le cadre de la convention intervenue avec cet organisme et approuvée par la résolution numéro CE13-025 ;

D'autoriser le versement d'une contribution maximale de cent soixante mille dollars (160 000 \$) pour l'année 2015 dans le cadre de la convention 2013-2015 avec Écotech Québec pour l'animation de la grappe des technologies propres.

---

CE15-076

GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT DE MONTRÉAL

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2014 de la Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), dans le cadre de la convention intervenue avec cet organisme et approuvée par la résolution numéro CE12-106 ;

D'approuver la convention avec la Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour l'animation de la grappe de la logistique et du transport pour les années 2015 et 2016, incluant une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour 2015 et d'en autoriser la signature par le directeur général.

---



CE15-077

GRAPPE DES SERVICES FINANCIERS

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2014 de Finance Montréal et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), dans le cadre de la convention intervenue avec cet organisme et approuvée par la résolution numéro CE12-008 ;

D'approuver la convention avec Finance Montréal – La Grappe Financière du Québec, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour l'animation de la Grappe des services financiers pour la période 2015-2017, incluant une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour 2015 et d'en autoriser la signature par le directeur général.

---

CE15-078

GRAPPE DES SCIENCES DE LA VIE ET DES TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2014 de Montréal InVivo et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de vingt-sept mille dollars (27 000 \$), dans le cadre de la convention intervenue avec cet organisme et approuvée par les résolutions numéros CE12-021 et CE14-027 ;

D'approuver la convention avec le Secrétariat de la Grappe des sciences de la vie du Montréal métropolitain, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour l'animation de la Grappe des sciences de la vie et des technologies de la santé pour la période 2015-2017, incluant une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour 2015, et d'en autoriser la signature par le directeur général.

---

CE15-079

ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 5 FÉVRIER AU 4 MARS 2015

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 5 février au 4 mars 2015.

---

CE15-080

COTISATION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation d'adhésion de la Communauté à la Fédération canadienne des municipalités pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 au montant de cent soixante-six mille trois cent deux dollars et soixante-dix-neuf cents (166 302,79 \$).

---



CE15-081 VACANCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION  
AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Il est résolu de demander à Aéroports de Montréal d'entreprendre les démarches en vue de combler le poste laissé vacant à son conseil d'administration à la suite du départ de M. Robert Bibeau et devant faire l'objet d'une proposition de candidatures par la Communauté.

---

CE15-082 ÉTUDES CONCERNANT LE PÉAGE

Il est résolu de demander au directeur général de déposer au Comité exécutif les études qui ont été réalisées par la Communauté concernant le péage dans la région métropolitaine.

---

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Lettre datée du 6 février 2015 du sous-ministre M. Sylvain Boucher concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Communauté.
- Résolution 2015-02-024 de la MRC Thérèse-De Blainville concernant la Commission de protection du territoire agricole du Québec.
- Résolution 15-CA(AMT)-04 de l'Agence métropolitaine de transport concernant la distribution du produit de la majoration de la taxe sur l'essence 2012 et 2013.
- Résolution 160-02-2015 de la Ville de Mirabel concernant l'implantation d'une gare à Mirabel.

Nominations de représentants de la couronne Nord aux instances de la Communauté

- Résolution 2014-12-158 de la MRC Thérèse-De Blainville.
- Résolution 2014-226 de la MRC de Deux-Montagnes.

Oléoducs

- Lettre reçue le 18 février 2015 du Comité de vigilance environnementale de l'Est de Montréal.
- Résolution 150223-32 de la Ville de Mascouche.

Plans de lutte contre l'agrile du frêne

- Résolution 02-053-15 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.
  - Résolution 111-02-2015 de la Ville de Mirabel.
  - Résolution 150216-20 de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
-



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 05.

Les résolutions numéros CE15-062 à CE15-082 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Denis Coderre  
Président

---

Claude Séguin  
Secrétaire